

.....

Interpellation relative à la formation en division commerciale

La presse jurassienne s'en est récemment fait l'écho, les travaux du groupe de programmation constitué par arrêté paru dans le JO du 28.11.2007 et chargé d'analyser une nouvelle redistribution des sites de formation des niveaux secondaire II et tertiaire ont avancé. Ils s'orienteraient vers une réorganisation qui, peu de temps après la mise en application des nouvelles structures du CEJEF, entraînerait notamment le déplacement de toute la formation commerciale sur le site de Porrentruy (éparpillée sur 3 bâtiments).

Outre les problèmes aigus, voire insolubles, de transport qu'engendrerait une telle centralisation de la division commerciale qui compte entre 750 et 800 étudiants et apprentis, dont 500 sur le site delémontain, la disparition de ce pan important de formation dans la capitale ne semble pas cadrer logiquement avec l'affirmation d'une politique d'ouverture vers les cantons voisins et vers la région bâloise plus encore. C'est par ailleurs bien en considérant l'importance des effectifs et de la proximité avec les entreprises formatrices, que la nouvelle réorganisation du CEJEF, décidée par le Parlement en 2006, s'est constituée d'écoles existant dans les deux villes.

Dès lors, le scénario d'une concentration sur le seul site de Porrentruy est-il crédible ? Le Gouvernement envisage-t-il l'étude plus approfondie d'autres scénarios ? Les inquiétudes relatives à une centralisation de la division commerciale en un seul lieu sont-elles justifiées ?

Le Gouvernement peut-il informer le Parlement sur l'état de ses réflexions s'agissant de ce problème important pour la formation des jeunes ?

Delémont, le 29 octobre 2008

Le responsable : Germain Hennet

